Envoyé en préfecture le 07/04/2023
Reçu en préfecture le 07/04/2023
Publié le
ID : 038-243801255-20230406-D23_033-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n°23-033
COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE

Acte mis en ligne le :	13/04/2023

Nombre de Membres En exercice : 36 Présents : 25 Votants : 32

L'an 2023, le jeudi 06 avril à 19h30, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes à Heyrieux, sous la présidence de Patrick CASTAING, Vice-Président. Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

Présents : Julie GASS-VERNAY, André QUEMIN (Bonnefamille) ; Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Laurence MUCCIARELLI, Alain NEPLE, Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Alain CAUQUIL, Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Albert GIRERD-POTIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, (Heyrieux) ; Maryline TASCIOTTI (Oytier-Saint-Oblas) ; Bernard COCHARD, Aurélie VERNAY (Roche) ; Isabelle BOUQUET, Patrick CASTAING, Brigitte GROIX, Valérie MICHA-FRACHON, (Saint Georges d'Espéranche) ; Murielle MUSTI, Régis ROUSSEL (Saint-Just Chaleyssin) ; Ludovic HIRTH, Bernard JULLIEN (Valencin).

Absents : Daniel ANGONIN, Fabien BICHET, Michel CARLES, Véronique CHARDON, Vanessa DEVAUX, Valérie GENDRIN, Isabelle HUGOU, Robert PARISET, René PORRETTA, Patrick ROSET, Joël TERRY.

Procurations :
Daniel ANGONIN à Martine CHASTAGNARET
Michel CARLES à Régis ROUSSEL
Valérie GENDRIN à Michel REVEYRAND
Isabelle HUGOU à Murielle MUSTI
Robert PARISET à Christine FASSINOT
Patrick ROSET à Christine NOWAK
Joël TERRY à Brigitte GROIX

DOTATION COMMUNAUTAIRE « SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX 2022/2025 » - CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS AVEC LA COMMUNE DE OYTIER-SAINT-OBLAS

Classification contrôle de légalité : 7.8.1

Par délibérations en date du 14 avril et du 29 septembre 2022, le conseil communautaire validait le renouvellement du dispositif de solidarité financière entre la communauté de communes et ses communes membres, par l'attribution d'une dotation de soutien communautaire aux investissements communaux, pour la période 2022/2025, d'un montant total de 1.75M€.

Dans le cadre de ce dispositif, la commune de Oytier-Saint-Oblas a déposé une demande de fonds de concours portant sur un dossier de travaux sur bâtiments et équipements sportifs, pour un montant global de 184 630 € HT, soit 221 556 € TTC.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- VU la délibération du conseil municipal de Oytier-Saint-Oblas en date du 5 décembre 2022, approuvant le programme de travaux, son plan de financement et sollicitant un fonds de concours de Collines Isère Nord Communauté dans le cadre de la dotation de soutien communautaire aux investissements communaux ;
- VU le dossier de demande de fonds de concours adressé à Collines Isère Nord Communauté ;
- D'ATTRIBUER un fonds de concours à la commune de OYTIER SAINT OBLAS, plafonné à 59 890€ ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au chapitre 204 du budget primitif 2023 ;
- D'APPROUVER la convention d'attribution de fonds de concours à signer avec la commune ;
- D'AUTORISER le Président à signer cette convention et tout document afférent à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance	Le Président	Pièces jointes
Martine CHASTAGNARET	René PORRETTA	